

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
du Conseil Municipal du 12 décembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le douze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Périgny, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie LIGONNIERE, Maire.

Étaient présents,

Madame Marie LIGONNIERE, Monsieur Patrick ORGERON, Monsieur Jean-Jacques SAGOT, Madame Françoise MENES, Monsieur Philippe TARRADE, Madame Sidonie LASSANDRE, Monsieur Olivier ATTANÉ, Monsieur Cédric LAFAGE, Monsieur Frédéric SERVAIS, Madame Marie-France CHABAUD, Madame Corinne NICOLET, Monsieur Christian PREVOST, Madame Dominique BRIENS, Monsieur Patrick EVENNOU, Madame Fabienne DE BEUVRON, Monsieur Guillaume GADAL, Monsieur Jean-Luc RICOUX, Madame Catherine FORGET, Monsieur Sébastien BEROT, Monsieur Vincent TALLE, Monsieur Hugues PERU, Madame Emilienne CHENIN.

Étaient absents,

Monsieur Pierre GALERNEAU (Pouvoir à Madame Dominique BRIENS), Madame Violaine CHARIL (Pouvoir à Madame Françoise MENES), Monsieur Franck MADIÉ (Pouvoir à Monsieur Jean-Jacques SAGOT), Madame Sylvie GLUARD (Pouvoir à Monsieur Patrick ORGERON), Monsieur Christophe CHEVRIER (Pouvoir à Monsieur Jean-Luc RICOUX), Monsieur Patrice BERNIER (Pouvoir à Monsieur Sébastien BEROT), Monsieur Jean-Marie PANAZOL.

Madame Marie-France CHABAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation	06 décembre 2023	Abstentions	00
Membres en exercice	29	Suffrages exprimés	28
Membres présents	22	Contre l'adoption	00
Procurations	06	Pour l'adoption	28

DEL-2023_87 Recrutement d'un agent en contrat Parcours Emploi Compétences (PEC)

Madame le Maire explique que le contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) est un dispositif ouvert aux collectivités territoriales.

C'est un contrat de travail à durée déterminée qui a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

La Ville de Périgny peut donc décider de recourir à un contrat P.E.C en conciliant ses objectifs avec la perspective d'aider une personne en difficulté à se réinsérer ou à s'insérer dans le monde du travail.

En effet, la mise en place d'un contrat P.E.C permettrait de répondre à deux objectifs :

- Accompagner une personne éloignée de l'emploi dans la durée afin de construire un parcours professionnel lui permettant de retrouver durablement un travail pérenne à l'issu de ce contrat ;
- Renforcer les services communaux par l'intégration d'un agent polyvalent affecté sur des missions de gestion de l'interclasse, d'entretien et de service en restauration scolaire.

Madame le Maire explique que la charge de travail du service justifie un besoin supplémentaire en personnel.

Il est donc possible de créer un contrat P.E.C pour un emploi d'agent polyvalent du service entretien, à raison de 35 heures par semaine. Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois et s'inscrirait dans le cadre de l'expérimentation du LAB de l'EMPLOI, pour lequel une convention a été signée avec la CDA le 29 juin 2021.

La rémunération prévue correspondra au S.M.I.C.

Les missions principales consisteront à apporter un soutien aux services éducation et entretien sur la gestion du temps de l'interclasse, l'entretien des écoles et des bâtiments communaux, le service en restauration scolaire,

Le Conseil municipal,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi,

Considérant le dispositif d'expérimentation LAB de L'EMPLOI et la convention signée avec la Communauté de l'agglomération de La Rochelle le 29 juin 2021,

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- o **AUTORISE** la création d'un contrat Parcours Emploi Compétences pour un emploi d'agent polyvalent dans le service entretien selon les modalités précisées ci-dessus,
- o **AUTORISE** Madame le Maire à signer au nom et pour le compte de la Ville, la convention avec le Pôle Emploi et les services de l'Etat ainsi que tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- o **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en œuvre toutes formalités utiles à l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à :

AR Prefecture

017-211702741-20231212-DEL_2023_87-DE
Reçu le 15/12/2023

- Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime,
 - Monsieur le Comptable Public, Service Gestion Comptable de Ferrières-Périgny,
- et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Marie LIGONNIERE



Le Maire,
Certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Périgny, le **15 DEC. 2023**